

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 02 octobre 2023

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à vingt-et-une heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Maryline JALIGOT, Maire.

Etaient présents : Mme JALIGOT Maryline, Maire, M. CLEMENT Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme TOURRET Martine, 2^{ème} adjointe, M. COLAS Sylvain, M. BONNAIRE Nicolas, Mme ROHAC Laure, M. LOT Hervé

Etaient absents : Mme TARAGONET Elise, M. PETIT Laurent.

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 21h05 et donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 10 juillet 2023.
- 2- Décision modificative n° 2 : régularisation amortissements 2019/2021
- 3- Nomination d'un nouveau conseiller au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Questions diverses

DÉLIBÉRATON n° 2023/47

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal soumis aux conseillers le 29 septembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le Procès-Verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023.

VOTES : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

DÉLIBÉRATON n° 2023/48
Objet : Délibération Modificative n°2
Régularisation amortissements 2019/2021

Le comptable public, Sophie Lamotte, du SGC de Montluçon, demande la régularisation d'imputations budgétaires incorrectes, provenant de l'encaissement de subventions du Conseil Départemental en 2019 et 2021.

Il est donc nécessaire de régulariser ces titres aux imputations budgétaires irrégulières comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1313 (041) : Départements	21 757,77	1323 (041) : Départements	21 757,77
	21 757,77		21 757,77
Total Dépenses	21 757,77	Total Recettes	21 757,77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les écritures comptables demandées par le Trésor Public tel que présentées ci-dessus.

VOTES : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

DÉLIBÉRATON n° 2023/49
Objet : Nomination d'un nouveau conseiller
au sein de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Pour les collectivités locales, les membres de la CAO font l'objet d'une élection par l'assemblée délibérante. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO doit être composée du Maire et de trois membres titulaires du conseil municipal.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres a été constituée en 2020, M. MÉLOUX, décédé en décembre 2022, en était alors membre titulaire.

Il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire afin de compléter la liste des membres de cette commission.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, Nicolas Bonnaire propose sa candidature. La liste des membres de la CAO s'établissant alors comme suit :

Membres titulaires :

Patrick CLÉMENT – Nicolas BONNAIRE – Elise TARAGONET

Membres suppléants :

Laurent PETIT – Hervé LOT – Sylvain COLAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la nomination de Nicolas BONNAIRE en tant que membre titulaire,
- VALIDE la nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres telle que présentée ci-dessus.

VOTES : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 0

Question diverses :

Problème d'accès lieu-dit la Rocherolle :

Suite à la constatation d'un problème d'accès à l'une des habitations du lieu-dit la Rocherolle, le conseil approuve la réalisation de travaux d'aménagement d'un chemin communal, permettant la création d'un nouveau passage pour le propriétaire du bien en question. Des devis seront donc demandés pour la réalisation de ces travaux.

Restauration des fontaines :

Le conseil évoque la possibilité de faire restaurer les fontaines communales, éléments incontournables du patrimoine vernaculaire. En plus de travaux de restauration, il est envisagé de mettre en valeur cet héritage populaire par la réalisation de panneaux informatifs rappelant les usages parfois multiples de certaines d'entre elles. Des devis seront donc demandés prochainement pour envisager le coût d'une telle restauration.

Illumination de l'église :

Les projecteurs LED, installés à l'automne dernier pour l'éclairage nocturne de l'église, et dont l'utilisation avait été repoussé pour des raisons de sobriété énergétique seront prochainement mis en service. La consommation électrique de ces quatre projecteurs semble en effet raisonnable. Le Syndicat d'Energie de l'Allier (SDE03) en charge de l'installation de ces équipements, estime leur consommation réelle 5 fois inférieure à celle d'un fer à repasser.

L'ordre du jour étant épuisé, et n'appelant plus de remarques, Madame le Maire lève la séance à 22h05.

JALIGOT Maryline	Maire	
CLEMENT Patrick	1 ^{er} Adjoint	
TOURRET Martine	Conseillère municipale	
PETIT Laurent	Conseiller municipal	Absent
COLAS Sylvain	Conseiller municipal	
BONNAIRE Nicolas	Conseiller municipal	
LOT Hervé	Conseiller municipal	
ROHAC Laure	Conseillère municipale	
TARAGONET Elise	Conseillère municipale	Absente

Fait et délibéré le 02 octobre 2023,
Ont signé les membres présents.